

ASSEMBLEE GENERALE DU 10 MAI 2017

QUESTION ECRITE

A l'occasion d'une assemblée générale, des questions écrites peuvent être adressées à la Société dans les conditions établies par la loi. Conformément à la législation en vigueur, la réponse à une question est réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site Internet de la Société.

Le Conseil a reçu le 25 avril 2017 un courrier de Monsieur Sébastien Groyer, actionnaire détenant une action de la Société, posant deux questions rédigées comme suit :

1. « Vous organisez chaque année une Assemblée Générale des actionnaires qui valide la gestion de l'année passée de l'entreprise mais surtout désigne les membres du Conseil de façon régulière. Pourquoi ne demandez-vous pas à vos clients de se prononcer sur la nomination des membres du Conseil d'Administration ? Etant les personnes qui font prospérer l'entreprise par leurs achats, ils seraient tout à fait légitimes à se prononcer sur ce sujet de nomination dans un but de défense de leur intérêt par ce biais et d'équilibre des pouvoirs.
2. Air France a communiqué l'année dernière sur l'existence d'un fauteuil rouge au sein de son Conseil d'administration, un fauteuil malheureusement vide représentant le client. Cette idée sera-t-elle mise en place prochainement dans votre Conseil et, encore mieux, comptez-vous le remplir par un représentant de vos clients ? »

Réponse du Conseil d'administration :

La nomination des membres du Conseil d'administration relève de par la loi des prérogatives des actionnaires.

Le Conseil d'Administration veille à l'équilibre de sa composition dans les propositions de nomination faites à l'Assemblée générale. A cet égard, et conformément au Code de gouvernance AFEP MEDEF auquel la société se réfère, Sanofi s'emploie à faire en sorte que la composition de son Conseil soit diversifiée et adaptée à la composition de son actionnariat, à la dimension et à la nature de son activité. La représentation de « clients » ou de toute autre catégorie de parties prenantes ne serait donc pas compatible avec ces objectifs de bonne gouvernance.

En outre, la notion de clients dans le secteur de la santé n'est pas adaptée, Sanofi s'engage auprès des patients, aux côtés des professionnels de santé et des autorités et institutions, publiques ou privées, en France et à l'étranger, qui constituent une diversité de parties prenantes loin de constituer un ensemble homogène.